

TEXTE ACTION



CONTEXTE

La rentrée 2024 se déroule dans un contexte de crises : économique, écologique et géopolitique. L'été 2024 a été marqué par des tensions géopolitiques, notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et à Gaza et des coups d'État en Afrique de l'Ouest, tandis que des catastrophes naturelles, comme les incendies de forêt en Europe et en Amérique du Nord, ont exacerbé les crises humanitaires et la nécessaire inquiétude concernant le réchauffement climatique. La diplomatie a également été marquée par le début des discussions avec les préparatifs de la COP28 et le sommet des Brics+, qui ont mis en lumière les divergences mondiales sur le climat et l'économie.

Elle se déroule en France dans un contexte de crise démocratique inédite.

Depuis 2017, la responsabilité de cette crise incombe largement à E. Macron, dont la politique antisociale, les choix budgétaires et fiscaux et la pratique institutionnelle (recours systématique au 49. 3, adoption sans vote de la réforme des retraites) ont fait gonfler l'audience de l'extrême droite dans notre pays, dans un contexte européen de progression partout des mouvements populistes et xénophobes, dans le cadre contraint par le pacte de stabilité (de 2e génération).

Le Snes-FSU pointe la dangerosité extrême de la nomination de l'actuel Premier ministre par un président de la République qui a perdu les élections. Au mépris des institutions, Instrumentalisant les failles constitutionnelles de la Vè République, il l'a choisi de façon à éviter toute alternance. Qui plus est, il l'a choisi dans les rangs d'un parti politique minoritaire et qui avait refusé de participer au front républicain lors des dernières élections législatives. Enfin, cette nomination se fait avec l'accord implicite de l'extrême droite, vent debout contre toute refonte sociale de la fiscalité, alors qu'elle a été pourtant défaite à l'issue des élections, puisque elle n'est arrivée qu'en 3e position, alors que sa victoire et son accession au pouvoir étaient largement annoncées à la veille du 2d tour. Cependant, le score de l'extrême droite est extrêmement haut et il contribue à banaliser les idées d'extrême droite au plus haut niveau de l'Etat.

Au moment où se confirme la continuité des politiques publiques néolibérales d'austérité, conformes aux attentes budgétaires de l'Union Européenne, le syndicalisme porte une lourde responsabilité : la séquence que nous traversons démontre que la démocratie ne peut reposer uniquement sur l'élection politique, et que l'action syndicale, au fondement de la démocratie sociale, doit se présenter aussi comme porteuse d'espoirs et d'alternatives.

Le futur gouvernement disposera de toute façon d'une majorité fragile et d'une absence de légitimité démocratique, qui doit nous permettre de mettre en avant nos revendications à l'occasion de la grève du 1er octobre, conçue comme une étape dans une phase de mobilisation plus large sur la durée.

EDUCATION

Bilan de rentrée académique

Les médias se sont fait l'écho de l'enquête flash lancée par le SNES au niveau national.

Dans notre académie, un tiers des établissements sont touchés par le manque d'enseignant-es.

Le SNES-FSU n'a eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme, et ce depuis plusieurs années ! Plus de la moitié des EPLE se retrouve avec un enseignant manquant devant les classes. Ce constat contredit le discours lénifiant et mensonger gouvernemental du 1 enseignant devant chaque classe : un mantra qui se heurte à une réalité cruelle et intolérable pour notre École qui devait être la priorité de la macronie.

Et l'OCDE, dans son rapport 2024, pointe que l'enseignement privé est davantage financé par l'argent public.

Regards sur l'éducation 2024 souligne l'investissement supérieur de l'État dans les écoles privées : « 73 % du financement de ces écoles provient de sources publiques. La moyenne de l'OCDE est de 59 %

Rendre le trésor de l'école privée au service public d'éducation!

Notons que l'enquête fait état également du manque d'assistantes sociales, d'infirmières, de psyEN, de médecins scolaires et même de personnels de direction. Concernant les AESH, la pénurie perdure alors même que le nombre d'élèves notifiés augmente. Une nouvelle circulaire DSDEN demande à dégrader encore le suivi des EBEP en diminuant à 7h par niveau le nombre d'heures d'accompagnement par niveau, quel que soit le nombre de notifications. Et pourtant la pauvreté, le nombre d'élèves en souffrance et le nombre de familles à la rue explose. Par ailleurs, ces personnels (les AESH) sont souvent victimes d'un traitement RH brutal (changements de postes incohérents, non-respect des aménagements, etc...). Le SNES-FSU de Lille se bat au quotidien pour le respect du statut et des droits de ces personnels face à un rectorat peu enclin à l'écoute.

Lycées

Nous souhaitons rappeler les problèmes d'affectation des élèves dont un nombre important n'ont pas de solutions après le passage par Parcoursup et se retrouvent privés d'accès aux études supérieures. Nous appelons que nous sommes toujours opposé.e.s à la réforme du lycée qui désorganise les établissements et à Parcoursup. Nous souhaitons revenir à un BAC fondé sur des épreuves nationales, terminales et anonyme, seul pré-requis pour accéder aux études supérieures.

AED

En fin d'année scolaire, la section académique a été saisie par de nombreux AED qui se sont vus signifier un refus de renouvellement de contrats au bout de 5 ans ou de refus de CDIisation non motivés ou non n à la fin des 6 ans de contrat. C'est parfois le fait de chefs d'établissement qui, par principe, refusent la perspective de la CDIisation pourtant inscrite dans la loi. C'est aussi parfois le fait de chefs d'établissement qui entendent exercer leur seul bon vouloir. Ces pratiques managériales et arbitraires risquent à nouveau de se répéter tant que la procédure de CDIisation n'est pas cadrée académiquement, conformément à notre mandat de La Rochelle.

La section académique, avec le soutien du secteur juridique national, s'engage à défendre les droits des AED en la matière y compris quand l'opportunité se présente, par le recours au Tribunal Administratif, afin de faire pression sur le rectorat et le ministère pour obtenir la régularisation de cette procédure de CDIisation qui avait été décidée il y a deux ans dans la précipitation.

AESH

La pénurie s'aggrave alors que le nombre d'élèves notifiés augmente, mettant à mal les conditions de travail des collègues et l'accueil des élèves. Cette situation est amplifiée par une gestion brutale des ressources humaines au sein des PIAL, où le dialogue est souvent inexistant. Chaque rentrée révèle des affectations incohérentes, des aménagements ignorés, et des décisions prises sous couvert de bienveillance « pour le bien des élèves ».

Les AESH en situation de handicap, bien que soutenues par des recommandations médicales, sont particulièrement touchées par ces pratiques, avec des refus d'aménagements pourtant validés par la médecine de prévention. Cela révèle une gestion RH déshumanisée, où la santé et les droits des personnels sont sacrifiés. Les PAS, en test dans quatre départements, ne laissent guère entrevoir d'améliorations, notamment en matière de moyens humains.

Choc des savoirs

Si très majoritairement au niveau national, les collègues ont refusé le tri social et de participer à la constitution de groupes de niveaux, la confusion est grande dans les établissements avec des situations qui ont même évolué à la rentrée. Notons cette année des refus croissants de prendre en charge la mission de professeur principal.

L'enjeu des prochaines semaines est important : il faut mettre la pression sur le gouvernement afin qu'il renonce à prolonger les groupes de besoins en quatrième et troisième à la rentrée 2025. Concernant les collègues de Français et de mathématiques, il faut rappeler que les nouvelles grilles horaires collège ne prévoient aucuns moyens supplémentaires pour organiser des groupes de besoins à la rentrée 2025. Le prolongement de ces groupes signifierait l'assèchement de tous les autres dispositifs et dédoublements, et menacerait même les enseignements facultatifs.

Il faut également contraindre le gouvernement à abandonner la classe prépa-2nde.

Pacte

Si le SNES-FSU a bien imposé le constat selon lequel la profession ne souhaitait pas s'engager dans le pacte et en voyait bien le danger, un certain nombre y ont souscrit l'an dernier, d'autant que sous la pression, l'administration a donné des consignes de mise en œuvre "souple". Dans notre académie un nombre non négligeable de collègues ont accepté le Pacte sans que cela n'ait véritablement réglé comme nous l'annoncions, la question du manque de personnels de remplacement. Néanmoins, la reprise des enveloppes en cours d'année dernière, la réduction du nombre de parts pour cette année sous l'effet des coupes budgétaires déjà engagées sous le gouvernement Attal, met en évidence la fragilité de ces primes. . Le SNES FSU s'oppose toujours à toute contractualisation par le biais du Pacte et au remplacement de courte durée (RCD) qui ne répond en rien au manque d'enseignant. La solution au manque d'enseignant.es n'est ni le PACTE ni le recours aux HS. Nous exigeons le recrutement massif d'enseignant.es, adossé à un point d'indice revalorisé pour toutes et tous, sans contreparties.

Dotations de fonctionnement / décentralisation

Dans les collèges du Nord, le département instaure l'austérité en réduisant fortement les dotations de fonctionnement des établissements (26,5 millions en 2025 contre 39 millions en 2024) et en supprimant le financement de dispositifs qui relevaient de ses politiques volontaristes.

Ces choix vont une nouvelle fois dégrader l'École publique. C'est le résultat des politiques de décentralisation et du désengagement de l'état pour les services publics. Le Snes-FSU revendique un

service public d'éducation gratuit et ambitieux du 1er degré au supérieur. Cela passe par un engagement fort de l'État et une distribution de fonds publics pour l'école publique et laïque

De nombreux lycées de notre académie ont également des subventions insuffisantes pour leur fonctionnement, ce qui induit des conditions de travail des élèves et des personnels fortement dégradés. La région donne la priorité à la viabilisation, oubliant totalement les fonds pour le fonctionnement pédagogique.

Alors qu'on assiste à un désengagement des collectivités territoriales permis par les lois de décentralisation, il est crucial et urgentissime de rappeler la nécessité d'un réengagement de l'État dans l'école publique négligée depuis trop longtemps, en conformité avec les mandats du SNES FSU sur la gratuité de l'école et le financement par l'État des activités pédagogiques.

Tant au niveau académique que national, le déséquilibre au profit du privé ne cesse de s'amplifier. Plus que jamais l'école publique et laïque est menacée. Il faut à tous les niveaux réorienter les subventions publiques vers le système public d'éducation.

Droits syndicaux

- Dématérialisation, une nouvelle menace pour l'exercice

Le rectorat de Lille est le seul à avoir lancé un processus de dématérialisation qui veut concerner les absences pour participation à des conseils syndicaux, et les stages de formation syndicale dans le second degré. Sous couvert de simplification, il s'agit pour l'administration d'encourager le contrôle des absences par les hiérarchies locales, de dissuader les collègues de recourir à leurs droits statutaires, et de limiter à terme ces absences, sur fond de lutte contre les "heures perdues". L'application lancée à marche forcée à la rentrée ne correspond ni aux engagements qui avaient été pris il y a un an, ni surtout aux textes qui régissent les absences sur autorisation syndicale et le droit à la formation syndicale. À l'initiative du SNES, cette application a été rejetée par toutes les organisations syndicales concernées. La section académique, en lien avec le secteur juridique national, encourage les collègues à continuer d'utiliser les demandes de stage générées sur l'espace adhérent, et à les transmettre en demandant qu'elles soient tamponnées avec la date de dépôt. Cela garantit la transmission de la demande et son traitement.

- En lien avec l'action juridique, la section académique soutient et défend tous les agents qui voudraient exercer leurs droits syndicaux ou mener des actions syndicales et qui sont injustement mis en cause, notamment dans le cadre de la "RH de proximité".

Carrières, classe exceptionnelle

La première campagne d'accès à la "nouvelle" classe exceptionnelle est très insatisfaisante, l'administration n'est une nouvelle fois pas la hauteur des attentes et de l'engagement des personnels.

Rappelons d'abord que les ratios de promotions diffèrent d'un corps à l'autre, et que ceux publiés pour 3 ans pénalisent durement les corps du 2d degré en comparaison avec les ratios accordés aux collègues du premier degré : 29 % pour le premier degré, entre 7,5 et 13,5 % pour les corps du second degré.

Dans la pratique, et comme prévu, l'étude des promotions 2024 dans notre académie confirme que les nouvelles modalités d'accès accentuent l'opacité et l'arbitraire sur les promotions et les carrières des personnels. Elles renforcent également les inégalités entre les collègues qui ne se sont pas traités de la même manière selon leur établissement ou leur discipline. Les faibles taux de promotions pour

les corps du second degré, s'ils perdurent, vont rendre ce grade inatteignable pour une large majorité de collègues, même pour ceux ayant un double avis "très favorable".

. Le Snes-FSU doit continuer à agir, syndicalement et à tous les niveaux (ministère et rectorats), pour que la classe exceptionnelle ne devienne pas un grade inaccessible pour la plupart des personnels. Cela passe par davantage de transparence, une égalité de traitement quel que soit le corps, le genre, la discipline ou l'établissement. Le Snes-FSU doit peser pour obtenir une augmentation urgente des ratios de promotion dans les corps enseignants du second degré afin que les collègues en attente, en fin de hors-classe, puissent accéder rapidement à la classe exceptionnelle.

Action

- Dans les prochaines semaines

La grève interprofessionnelle du 1er octobre doit être une étape vers d'autres actions d'ampleur,

Jusqu'au 1er octobre et au-delà il faut convaincre les collègues qu'il y a une majorité dans le pays pour abroger la réforme des retraites, augmenter les salaires, financer massivement l'école publique. Les mobilisations de l'an dernier et les élections l'ont démontré. Nous n'avons pas perdu sur ces sujets, il est possible de gagner en se mobilisant.

Le 2d degré doit investir cette date du 1er octobre en utilisant l'entrée budgétaire.

En tout état de cause, pour réussir les mobilisations de la profession, il est nécessaire de les préparer en amont par la diffusion d'un matériel précis, qui permettra d'animer les HIS, et par une communication offensive.

Ce matériel doit rappeler, de façon chiffrée nos mandats sur les salaires, les conditions de travail et les effectifs;

Recherche de l'unité la plus large face à un pouvoir fragilisé dans un contexte social qui pourrait se révéler explosif.

- Dans les prochains mois, à moyen terme

a. En collège comme en lycée, le Snes FSU dénonce les effets pervers de réformes qui ont détruit le groupe classe et déstabilisent toutes les organisations scolaires (emploi du temps, suivi du professeur principal, conseil de classe etc). Une campagne à l'adresse de l'opinion publique est nécessaire afin de mettre en lumière ces problèmes et contrer les discours prétendument réformateurs qui habillent ces évolutions.

b. Le Snes-FSU doit produire le matériel permettant de pointer le financement de l'enseignement privé sous contrat, travailler un plan de financement de l'enseignement public avec pour objectif la nationalisation sans rachat, sans indemnité de tous les établissements privés d'enseignement. Il poursuivra la mise en mouvement unitaire des défenseurs de l'école publique laïque impulsée au niveau fédéral.

c. Le Snes-FSU doit diffuser et propager un argumentaire pour démontrer que la baisse massive du nombre d'élèves qui s'annonce est l'occasion d'améliorer les taux d'encadrement, les conditions de travail et d'étude, les fins de carrière...il faut dénoncer le cynisme de ceux qui ont détruit des emplois dans le scd degré pendant que les effectifs explosaient pour les redéployer ds le 1er degré. Il faut mettre en perspective la destruction des emplois dans le second degré public depuis 2006.

Il paraît également important :

- de dénoncer la volonté de domestiquer la jeunesse, entreprise idéologique déclinée dans le SNU, dont la généralisation coûterait jusqu'à 5 milliards d'euros, et le port de l'uniforme. Cet argent devrait être utile pour revaloriser les métiers de l'éducation afin de rétablir leur attractivité, améliorer les conditions d'apprentissage et de travail des élèves, ou encore pour contribuer à l'amélioration du bâti des établissements scolaires

- de dénoncer le financement de l'apprentissage à hauteur de 25 milliards, une manne au profit des entreprises qui bénéficient non seulement d'une main d'œuvre gratuite, mais qui leur rapporte de l'argent même ! De plus en plus d'étudiants se détournent de la formation initiale par nécessité de gagner une obole, parfois cruciale pour faire vivre le foyer, mais au détriment d'une formation scolaire complète essentielle à la compréhension des notions théoriques mais aussi à l'émancipation des citoyens que l'école de la république est censée former.

Ce phénomène est d'autant plus inquiétant qu'un rapport de la Cour des Comptes dénonce le manque d'efficacité de cette mesure de financement des entreprises accueillant les apprentis en termes de compétences réellement acquises par rapport au coût qu'elle induit. Il est indispensable que le prochain gouvernement revienne sur cette mesure, et le SNES-FSU devra être en première ligne pour réclamer le rétablissement de moyens à attribuer aux lycées professionnels et technologiques (BTS). Tous les élèves et étudiants qui ne seraient plus pris en charge par les entreprises, leur "valeur" ayant drastiquement chuté, doivent pouvoir être accueillis dans nos formations initiales sous statut scolaire.

De fait, il est à rappeler que le taux de réussite tant vanté par le MEN des étudiants en apprentissage n'est basé que sur les étudiants qui se sont présentés à l'examen, faisant fi de tous ceux qui ont abandonné en cours de cursus face à la lourdeur de cette double organisation, ou qui ont été purement et simplement virés de leur apprentissage par leur entreprise parfois au bout de 3-4 mois seulement. Les taux de réussite des étudiants en formation initiale sous statut scolaire sont eux basés sur les inscrits, qu'ils tentent l'examen ou non.

POUR : 39

Contre : 0

Abst : 1

RDV : 0